



terrain d'arts
en loire-atlantique

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 OCTOBRE 2025

DELIBERATION N°2025-19

OBJET

- OUVERTURE D'UN POSTE D'EMPLOYÉ DE MÉNAGE •

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de Mixt à Nantes sous la présidence de Dominique Poirout				
DATE DE CONVOCAION Le 30 septembre 2025	MEMBRES TITULAIRES OU SUPPLÉANTS	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS
	BIR Cécile - titulaire FETIVEAU Yannick - suppléant			X
	COUÉ Julien	X		
	DUBEAU Christine	X		
	GERARD ANNE ou son représentant PHALIPPOU René	X		
NOMBRES DE MEMBRES EN EXERCICE 16 PRÉSENTS 18 REPRÉSENTÉS 1 VOTANTS 13	GERMAIN THOMAS Patrick	X		
	GIRARDOT-MOITIÉ Chloé - titulaire OUDAERT Nicolas - suppléant		X	
	JANSEN Louise - titulaire NAPOLY-ARPIN Marion - suppléante	X		
	LE MOULLEC Catherine	X		
	MAGRE Vincent	X		
	MARTINEAU David - titulaire BESSIERE Ugo - suppléant	X		
	PARAGOT Agnès - titulaire BOUVAIS Erwan - suppléant	X		
	PLOTEAU Annie - titulaire BOSCHEREL Fabrice - suppléant	X		
	POIROUT Dominique - titulaire BIGEARD Myriam - suppléante	X		
	SALLE Fanny - titulaire ALEMANY Jérôme - suppléant	X		
	SEASSAU Aymeric - titulaire BOURDON Émilie - suppléante			X
	THEBAULT Alexandre - titulaire LEROY Isabelle - suppléante			X

REÇU EN PREFECTURE

le 15/10/2025

Application agréée Elegalite.com

99_DE-044-798868717-20251008-2025_19-DE



*terrain d'arts
en loire-atlantique*

DELIBERATION N°2025-19

OBJET

• OUVERTURE D'UN POSTE D'EMPLOYÉ DE MÉNAGE •

Conformément aux lois N°2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006 relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à son fonctionnement

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 1431-1 et suivants et R. 1431-1 et suivants

Vu l'arrêté du 14 octobre 2013, du Préfet de Région, portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T »

Vu l'arrêté préfectoral du préfet de région du 4 décembre 2024 portant modification de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T » en « Mixt »

Vu les statuts de l'EPCC MIXT dans ses articles 11 et 12 relatifs aux attributions du Conseil d'administration et de la présidence du conseil d'administration

Vu le tableau des effectifs validé au conseil d'administration du 19 décembre 2024,

Considérant la nécessité d'assurer les missions d'entretiens des locaux tertiaires dans le bâtiment placé sous la responsabilité de l'établissement Mixt à Nantes et la volonté de la direction de diversifier les modalités d'intervention entre internalisation et externalisation dans ce domaine pour plus d'agilité.

VOTE

Il est proposé au conseil d'administration de valider la création d'un poste à temps plein d'employé de ménage à compter du 1^{er} novembre 2025 pour l'entretien des locaux tertiaires du bâtiment situé au 47-49 rue du Coudray. Les moyens budgétaires correspondants initialement affectés à la prestation extérieure d'entretien du site seront transférés vers la ligne "personnel permanent", diminuant d'autant le recours à de la prestation extérieure.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/10/2025

Page 2 sur 3
Application agréée E-legalite.com

99_DE-044-798868717-20251008-2025_19-DE



*terrain d'arts
en loire-atlantique*

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration

DÉCIDENT

Article 1 :

D'approuver la création d'un poste à temps plein d'employé de ménage à compter du 1er novembre 2025 pour l'entretien des locaux tertiaires du bâtiment situé au 47-49 rue du Coudray et la modification du tableau des effectifs.

À :

L'unanimité

.....vote « POUR »

.....vote « CONTRE »

.....« ABSTENTION »

Madame Dominique Poirout, Présidente de l'EPCC, et Madame Catherine Blondeau, directrice sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Nantes, le 08/10/2025
La Présidente de l'EPCC Mixt
Dominique Poirout

REÇU EN PREFECTURE

le 15/10/2025

Application agréée Elegalite.com

99_DE-044-798868717-20251008-2025_19-DE